Nations Unies E/ICEF/2002/13

Conseil économique et social

Distr. limitée
18 juillet 2002
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2002
16-20 septembre 2002
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Centre de recherche Innocenti : Rapport intérimaire et activités proposées pour 2003-2005**

Résumé

Depuis sa création en 1988, le Centre de recherche Innocenti a grandement contribué à la recherche socioéconomique, mettant en relief les incidences des politiques économiques sur la situation des enfants et s'employant à mieux faire connaître les droits de ces derniers. Le Centre produit des travaux de recherche de premier plan destinés à peser sur la prise de décisions en faveur des enfants les plus défavorisés et les plus marginalisés et de leurs familles dans le monde; il aide à la formulation des politiques au sein de l'UNICEF; il renforce les activités de plaidoyer du Fonds; et, enfin, il contribue à l'élaboration des programmes et au renforcement des capacités.

Le programme des activités du Centre proposées pour la période 2003-2005 fait fond sur ces domaines de compétence, tire parti des enseignements tirés de l'exécution du programme en cours et tient compte des directives formulées par le Comité consultatif international ainsi que de l'issue des consultations avec les principaux partenaires. Il permet au Centre d'assumer le rôle de plus en plus important qu'il joue en sa qualité de centre de réflexion et de croisement des expériences de sorte à promouvoir la prise en compte des besoins des enfants au plan national comme international, tout en favorisant le développement des connaissances au sein de l'UNICEF. Le Centre pourra ainsi mieux définir ses priorités afin de renforcer son rôle de centre d'excellence pour les droits de l'enfant.

* E/ICEF/2002/11.
** Le présent document a été soumis avec retard pour permettre la poursuite des consultations avec les membres du Conseil.

02-48673 (F) 050902 100902

Le Directeur exécutif *recommande* que le Conseil d'administration approuve la prolongation des travaux du Centre pour la période 2003-2005 afin de renforcer les moyens dont l'UNICEF dispose pour réfléchir à de nouvelles priorités et pour tirer parti de son expérience sur le terrain dans le but de façonner la recherche de pointe. Il est proposé d'allouer au Centre un montant de 14 millions de dollars au titre de l'objet « autres ressources », montant sur lequel le Gouvernement italien s'est engagé à fournir au moins 5 430 000 euros (environ 5 millions de dollars) pour financer les activités de base du Centre, le solde devant être obtenu auprès d'autres bailleurs de fonds pour le financement d'activités données.

Table des matières

Chapitre		*Paragraphes*	*Page*
I.	Introduction	1-8	3
II.	Exécution du programme en cours (2000-2002)	9-37	4
	A. Favoriser l'application de normes internationales et mieux faire connaître les droits de l'enfant	10-21	4
	B. Aspects nouveaux	22-23	8
	C. Suivi des incidences des politiques économiques et sociales	24-33	8
	D. Collaboration avec l'*Istituto degli Innocenti*	34-35	11
	E. Communication	36-37	11
III.	Projet de programme, 2003-2005	38-79	12
	A. Le Centre de recherche Innocenti, le plan stratégique à moyen terme et la suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants	38-39	12
	B. Objectifs du programme	40-41	12
	C. Le Centre de recherche, centre d'excellence pour les droits de l'enfant	42-59	13
	D. Le Centre de recherche Innocenti: un centre d'information utile aux travaux de l'UNICEF	60-63	16
	E. Renforcer les partenariats avec d'autres organisations pour défendre la cause des enfants	64-72	17
	F. Communication et mobilisation de fonds	73-75	19
	G. Financement et effectifs du Centre	76-79	19
IV.	Projet de recommandation	80	20
Tableau	Ventilation des dépenses – Estimations (2003-2005)		

I. Introduction

1. Le Centre de recherche Innocenti a été créé à Florence en septembre 1988. Son mandat, tel que défini dans le document intitulé "L'organisation du Fonds des Nations Unies pour l'enfance" (E/ICEF/Organization/Rev.3 du 24 avril 1998), est de renforcer les moyens dont disposent le Fonds et les institutions avec lesquelles il a établi des liens de coopération pour faire face aux nouveaux besoins des enfants et favoriser l'émergence d'une nouvelle éthique mondiale concernant ces derniers. Le Centre, en ce qu'il constitue une base internationale de connaissances et de formation, facilite l'application effective de la Convention relative aux droits de l'enfant aussi bien dans les pays en développement que dans les pays industrialisés.

2. Le Centre, dans le cadre de son action en faveur des droits de l'enfant, compile et analyse les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience, détermine les grandes orientations à suivre et élabore des monographies sur des questions en rapport avec ces droits. Il entreprend des travaux de recherche sur l'application de la Convention, passe en revue les méthodes d'analyse socioéconomique et les politiques en faveur de l'enfant et élabore des matériels de sensibilisation aux droits de ces derniers. L'UNICEF tire parti de ces travaux de recherche pour établir la planification stratégique, formuler des politiques, concevoir des activités de plaidoyer et élaborer des programmes.

3. Les travaux de recherche du Centre sont axés sur trois domaines: les questions qui, pour l'UNICEF, sont relativement nouvelles; les statistiques et les problèmes qui pourraient être sensibles ou susciter des polémiques; et les lacunes dans des domaines qui font partie de l'action habituelle du Fonds. Ces critères ont été approuvés par le Directeur exécutif dans une directive de 1997, par le Conseil d'administration et par le Comité consultatif international.

4. Le programme des activités du Centre pour la période 2003-2005 se fonde sur les principes directeurs que le Comité consultatif international a formulés à l'issue d'une réunion tenue à la fin 2001. Le Comité, qui est présidé par le Directeur exécutif du Fonds, prête conseil au Directeur du Centre quant aux grandes orientations relatives à la coopération avec le Gouvernement italien et l'*Istituto degli Innocenti* (institution hôte à Florence). Il compte parmi ses membres des représentants d'autres pays bailleurs de fonds, des membres de la Direction du Fonds et des comités nationaux pour l'UNICEF ainsi que des experts du développement de l'enfant et des droits de l'homme. Par ailleurs, des représentants des bureaux de pays de l'UNICEF et du Comité des droits de l'enfant ont pris part à la réunion sur le contenu du nouveau programme. La composition du Comité consultatif international rend compte de la volonté résolue du Centre de faire en sorte que ses travaux soient utiles pour le Fonds et pour ses partenaires à tous les niveaux.

5. Le programme s'inscrit également dans les domaines de compétence du Centre, tels que définis dans le document intitulé "L'organisation du Fonds des Nations Unies pour l'enfance" (E/ICEF/Organization/Rev.3 du 24 avril 1998); il tient compte aussi du Plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005 de l'UNICEF, du document intitulé "Un monde fait pour l'enfant", adopté à l'issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

6. Le programme renforce le rôle du Centre en tant que centre de réflexion et de croisement des expériences de sorte à promouvoir la prise en compte des besoins des enfants au plan national comme international, tout en favorisant le développement des

connaissances au sein de l'UNICEF. Il permettra au Centre de mieux définir ses priorités afin de renforcer son rôle de centre d'excellence pour les droits de l'enfant.

7. L'élaboration du programme a été précédée par le renouvellement de l'accord de coopération avec le Gouvernement italien et, par la suite, de celui conclu avec l'*Istituto degli Innocenti*. Tant le Centre que l'*Istituto* sont résolus à resserrer leurs liens de coopération en faveur des droits de l'enfant, les priorités étant d'étoffer la nouvelle bibliothèque Innocenti, de mettre en place un réseau européen pour la recherche sur les enfants participant à des conflits armés, et d'apporter un concours au réseau européen de médiateurs s'occupant des droits de l'enfant et à l'Initiative des villes amies des enfants.

8. Le Gouvernement italien finance les activités de base du Centre et ce dernier reçoit, pour le financement de projets donnés, des fonds provenant d'autres pays, d'institutions internationales et du secteur privé, dont des comités nationaux pour l'UNICEF.

II. Exécution du programme en cours (2000-2002)

9. Dans sa décision 1999/18 (E/ICEF/1999/7/Rev.1), le Conseil d'administration a approuvé le programme du Centre pour la période 2000-2002, en cours d'exécution. Se conformant aux trois critères définis pour cette période, le Centre a mené des travaux de recherche visant à susciter un plus grand soutien à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et à mieux faire comprendre l'impact des politiques socioéconomiques sur les enfants. Il s'est également employé à mieux faire connaître ses travaux de recherche.

A. Favoriser l'application de normes internationales et mieux faire connaître les droits de l'enfant

10. Le Centre a mené des travaux de recherche sur les questions en rapport avec les activités de plaidoyer de l'UNICEF. Ainsi, le périodique *Innocenti Digest* publie des articles en faveur de l'application de normes internationales et s'attache à mieux faire connaître les droits de l'enfant. Il comporte des analyses concises mais approfondies de certains sujets, qui déterminent les orientations à suivre pour traiter de questions nouvelles. Des consultations entre experts précèdent la publication de chaque nouvelle livraison du périodique, afin que les théories les plus récentes et les données d'expérience soient prises en compte. C'est ainsi que des articles ont été publiés qui concernaient les mariages précoces, la violence à l'égard des femmes, la déclaration des naissances (voir encadré) et les organismes indépendants de défense des droits de l'enfant. L'article sur ce dernier point actualisait une précédente étude sur les médiateurs s'occupant des droits de l'enfant, qui datait de 1997; il définissait le cadre de la première réunion mondiale de ces organismes, tenue lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, et renfermait des informations utiles pour les travaux du Comité des droits de l'enfant.

Enregistrement des naissances

Le numéro 9 d'*Innocenti Digest* (2002), intitulé *Birth Registration: Right from the Start* (déclarer son enfant à la naissance), traite du droit de l'enfant à disposer d'une identité et à être protégé d'actes de discrimination et d'exclusion sociale. Il rappelle que l'enregistrement de la naissance est un droit fondamental, énoncé à l'article 7 de la Convention relative aux droits de l'enfant, et qui permet à celui-ci d'avoir accès à des services sociaux essentiels tels que l'éducation et les soins de santé et le préserve de l'exploitation et des sévices. Constatant que, chaque année, ce sont une cinquantaine de millions d'enfants qui ne sont pas déclarés à la naissance, il analyse les facteurs qui entravent la mise en oeuvre universelle de ce droit et met en relief les mesures qui doivent être prises pour que chaque enfant soit enregistré. Cette livraison a suscité un très grand intérêt et les bureaux de pays de l'UNICEF y ont recours dans leurs campagnes en faveur de la déclaration des naissances.

11. Conscient de l'importance cruciale de la famille au regard du développement et de la protection de l'enfant, le Centre mène des travaux de recherche sur les enfants sans famille. Il a ainsi pris part au débat sur l'adoption internationale et sur les déplacements illicites et les non-retours d'enfants se trouvant à l'étranger. En coopération avec des partenaires compétents, il a oeuvré à la réforme des lois roumaines sur l'adoption; de plus, en coopération avec le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes, il élabore des directives sur l'adoption internationale et les moyens d'en prévenir l'abus dans ces pays. Le Centre s'est également employé à faire progresser la réflexion sur les enfants privés de soins parentaux. Le numéro 4 de la collection *Regional Monitoring Report*, intitulé *Children at Risk in Central and Eastern Europe* (Les enfants exposés en Europe centrale et orientale) a débouché sur la première conférence régionale consacrée à cette question, qui s'est tenue à Budapest en octobre 2000, sous les auspices du Bureau régional de l'UNICEF, des comités nationaux pour l'UNICEF des pays de la région et de la Banque mondiale.

Protection contre les actes de discrimination et action en faveur de l'insertion sociale

12. Plusieurs livraisons de l'*Innocenti Digest* font apparaître l'intérêt convergent du Centre pour la protection de l'enfant contre les actes de discrimination et contre l'exclusion sociale, notamment celui consacré aux mariages précoces (nº 7, 2001), et sont utilisés comme source d'information par les bureaux de pays de l'UNICEF.

13. Tirant parti de l'implantation du secrétariat de l'Initiative des villes amies des enfants en son sein en 2000, à l'issue de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), le Centre a axé ses activités sur la concrétisation, à l'échelle municipale, des engagements pris aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant. En coopération avec des partenaires divers, il prépare un numéro de l'*Innocenti Digest* qui sera consacré à la pauvreté et à l'exclusion parmi les enfants des villes et publié en 2002.

14. Pour lutter contre l'exclusion sociale et la discrimination dont sont victimes les enfants, le Centre réalise des travaux de recherche sur l'accès aux services sociaux de base – particulièrement l'éducation de base, les soins de santé primaires et la

salubrité de l'eau – ainsi que sur la qualité de ces services. Se fondant sur des monographies relatives à une trentaine de pays en développement, l'ouvrage intitulé *Basic Services for All?* (Des services de base pour tous?), publié en avril 2000, traite des incidences, sur le plan du développement humain, de la modicité des ressources consacrées à l'accès de tous les enfants à ces services. En 2001, en coopération avec la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification, le Centre a poursuivi son action dans ce domaine par la publication intitulée *Public Spending for the Poor: Basic Services to Enhance Capabilities and Promote Growth* (Dépenses publiques en faveur des pauvres: services de base visant à renforcer les aptitudes et à favoriser la croissance).

Promotion de la participation de l'enfant

15. Conformément à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Centre mène des travaux de recherche visant à favoriser le droit de l'enfant à donner son opinion sur les décisions qui le concernent. L'ouvrage intitulé *Promoting Children's Participation in Democratic Decision-Making* (Favoriser la participation des enfants à la prise de décisions démocratique), publié en 2001 dans la collection *Innocenti Insight*, indique comment l'article 12 de la Convention peut aider les enfants à exprimer leur opinion et à prévenir la violation de leurs droits. Comportant des listes permettant de contrôler clairement la participation de l'enfant, il a été fort utile aux travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.

16. Pour le septième numéro du *Regional Monitoring Report*, intitulé *Young People in Changing Societies* (Les jeunes et les bouleversements sociaux), les auteurs ont interrogé des jeunes originaires de six pays en transition (Fédération de Russie, Lettonie, Ouzbékistan, République tchèque, Roumanie et Ukraine). Leurs réponses font apparaître ce qu'ils pensent des mutations sociales intervenues dans leur pays. Ce document a été fort utile pour les travaux de la première Conférence régionale sur les enfants d'Europe et d'Asie centrale, qui s'est tenue à Berlin, en mai 2001, dans le cadre des préparatifs régionaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. En collaboration avec le Bureau régional de l'UNICEF et l'Organisation mondiale du mouvement scout, le Centre a élaboré un guide de discussion de cette publication avec les jeunes, écrit dans un langage clair, et comportant des éléments de texte provenant de plus de 200 jeunes de la région, ce guide est utilisé par les chefs scouts des pays concernés et fait partie des programmes de l'UNICEF en faveur des jeunes de certains pays en transition.

Protection contre des actes de violence et de maltraitance et contre l'exploitation

17. Parmi les travaux de recherche que le Centre a réalisés concernant la violence, on citera le numéro 6 d'*Innocenti Digest* intitulé *Domestic violence against Women and Girls* (Violence familiale contre les femmes et les fillettes), publié en 2000 à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing en mai 2000. Analysant l'ampleur de ce phénomène, la livraison fait ressortir le caractère mondial de cette violation relativement silencieuse des droits fondamentaux. Les auteurs y font valoir que pour y faire face, il faut que l'action des pouvoirs publics, dont la responsabilité est engagée, soit concertée et intégrée; il importe également d'appliquer les normes internationales en vigueur.

18. Pour protéger les enfants en délicatesse avec la loi, le Centre a étudié divers aspects de la justice pour mineurs. Établi en collaboration avec l'UNICEF, le document stratégique du Centre sur la justice pour mineurs a fait l'objet de débats avec les conseillers régionaux du Fonds chargé de la protection des enfants et a été examiné lors de réunions régionales et de séminaires nationaux. Le Centre se penche actuellement sur l'âge minimum de la responsabilité pénale, thème sur lequel le Comité des droits de l'enfant entend présenter une observation générale. Le Centre a également axé ses travaux sur la justice pour mineurs dans des pays en conflit ou sortant d'un conflit et a, à cet effet, commandé huit monographies de pays et réalisé une étude générale qui a été présentée lors d'un atelier qu'il a organisé en 2001.

19. Pour ce qui est de la protection des enfants en cas de conflit armé, le Centre, en coopération avec l'*Istituto degli Innocenti*, le Gouvernement italien et le Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants, a accueilli le premier atelier de travail international sur la question en juillet 2001.

20. La nature et l'ampleur du travail des enfants étant mal appréhendées, il est difficile de traiter cette question. Le Centre, qui a une longue expérience de la question, y compris pour ce qui est de l'importance de l'éducation au regard de la prévention de cette forme d'exploitation économique, accueille, dans le cadre du suivi de la Conférence sur le travail des enfants tenue à Oslo en 1997, et dans le but de trouver une solution efficace sur le long terme, un projet interorganisations auquel participent l'UNICEF et le Bureau international du Travail (BIT) et qui a pour thème une meilleure connaissance de ce phénomène. Ce projet vise à mieux faire connaître les divers aspects de la question et de recenser les moyens d'y remédier. Pour ce faire, il préconise une amélioration de la collecte et de l'analyse des données; il apporte son concours aux opérations sur le terrain; et il favorise la recherche dans les domaines où elle est lacunaire, notamment les incidences du travail sur la scolarisation et les résultats scolaires, son impact sur la santé et les pires formes de travail des enfants. Financé par les Gouvernements finlandais, norvégien et suédois, il fera l'objet d'un examen en septembre 2002. Au cours de sa phase initiale, les informations dont on dispose à ce sujet et les mesures qui ont été prises ont été passées en revue, une base de données a été créée, les statistiques nationales ont été développées et une bibliographie extensive a été établie. Pour plus d'informations, on consultera le site Web du projet à l'adresse suivante : <www.ucw-project.org>.

21. Parmi les autres travaux que le Centre a menés concernant cette question, on citera une étude du travail à domicile, aspect qui n'a guère fait l'objet de recherches. Un projet en cours sur l'externalisation de la fabrication vise à mieux faire connaître ce phénomène, par ailleurs quasiment "invisible". En collaboration avec des organisations non gouvernementales s'occupant de travailleurs à domicile et en partenariat avec le BIT, des études à vocation pratique ont été réalisées en Inde, en Indonésie, au Pakistan, aux Philippines et en Thaïlande, qui ont fait apparaître que, par rapport à un groupe témoin de familles ne pratiquant pas le travail à domicile, la déscolarisation était plus élevée parmi les enfants qui le pratiquaient. En Asie du Sud en particulier, les heures de travail des enfants ne leur permettaient pas d'être scolarisés à plein temps. Les conclusions de ces études aident l'UNICEF à mettre au point des interventions en faveur du bien-être et de la santé des enfants dans les familles où l'on travaille à domicile.

B. Aspects nouveaux

22. Le Centre mène des recherches concernant un certain nombre d'aspects nouveaux. Ainsi, le projet relatif à la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale vise à mieux faire connaître cette forme de violation des droits de l'enfant, à renforcer les capacités nationales et à resserrer les liens de coopération transfrontières en vue d'y remédier. En partenariat avec le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, il a, dans huit pays, passé en revue les expériences encourageantes, suscité une réflexion efficace des pouvoirs publics sur leur action, et resserré les liens de la coopération régionale et interinstitutions tout en consolidant l'action de l'UNICEF dans ce domaine. Les résultats de ces travaux ont été présentés au deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu à Yokohama (Japon) en décembre 2001, et ont été publiés dans la collection *Innocenti Insight* à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Le Centre poursuivra ses travaux sur la question et apportera son concours à l'action menée contre la traite des êtres humains, qui doit faire l'objet du prochain sommet Europe-Afrique devant se tenir à Lisbonne début 2003.

23. Le Centre a mené à bien une étude mondiale sur les incidences de l'infection par le VIH et du sida sur le bien-être des enfants et l'action des pouvoirs publics, fondée sur des monographies concernant neuf pays (six en Afrique et trois en Asie) et sur l'analyse de cinq aspects fondamentaux: la santé; l'éducation; l'accès aux antirétroviraux; l'impact sur l'économie; et l'appauvrissement des enfants à la suite du décès des parents. L'étude analyse les incidences de l'infection par le VIH et du sida sur le bien-être des enfants et de leurs familles et sur le fonctionnement de la société dans laquelle ils vivent. Elle préconise une nouvelle approche axée sur l'impact général de ce phénomène sur la vie des enfants, et tout particulièrement la mise en place de politiques énergiques en vue de remédier, sur le long terme, à la déscolarisation ainsi qu'à l'aggravation de la malnutrition et de la pauvreté.

C. Suivi des incidences des politiques économiques et sociales

24. Le Centre a une longue expérience du suivi des incidences des politiques économiques et sociales sur les enfants des pays tant en développement qu'industrialisés. Ayant pour mission de défendre les droits de l'enfant dans tous les pays, qu'ils soient riches ou pauvres, il s'est en particulier attaché à étudier les incidences de la transition dans les pays d'Europe centrale et orientale, dans la CEI et dans les pays baltes depuis 1992, et il poursuit ses recherches sur la situation des enfants dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le projet MONEE: Incidences de la transition en Europe centrale et orientale, dans la CEI et dans les pays baltes

25. Dans le cadre du projet MONEE, le Centre analyse les incidences sur le plan humain des mutations intervenues depuis 1992 en Europe centrale et orientale, dans la CEI et dans les pays baltes, l'accent portant sur les politiques en faveur des enfants et la réflexion, à un niveau élevé de responsabilité, sur leurs droits. Ce projet comporte trois volets: publication d'ouvrages remarqués sur la question; mise en

place de la base TransMONEE; et renforcement des capacités en vue de la collecte et de l'analyse de données.

26. Deux rapports régionaux ont été publiés dans le cadre du programme en cours, fort utiles pour l'évaluation en fin de décennie de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, et qui renfermaient des contributions d'importance cruciale au regard des préparatifs, notamment régionaux, de cette manifestation. Ces rapports ont ainsi été d'une très grande utilité pour les travaux de la première Conférence régionale sur les enfants d'Europe et d'Asie centrale, qui s'est tenue à Berlin en mai 2001, et à laquelle ont pris part de hauts responsables de pays en transition et de pays d'Europe occidentale.

27. La septième livraison du *Regional Monitoring Report*, qui s'intitule *Young People in Changing Societies* (Les jeunes et les mutations sociales), a été le premier ouvrage à présenter une étude exhaustive de la situation de 65 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans la CEI. Donnant, fait sans précédent, la parole aux jeunes de six pays en transition, ce rapport préconise une concertation avec eux pour définir des politiques qui tiennent compte de leurs besoins. Sa publication remarquée dans une vingtaine de pays s'est souvent accompagnée de la participation active d'enfants et de jeunes. Il a été d'une grande importance pour les travaux de la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur les jeunes et l'alcool, qui s'est tenue en novembre 2000, et il aide les pays et les institutions de la région à déterminer leurs politiques et leurs campagnes de sensibilisation en la matière.

Dix années de transition

La huitième livraison du *Regional Monitoring Report*, qui s'intitule *A Decade of Transition* (Dix années de transition) et a été publiée en novembre 2001, se fonde, pour faire le premier bilan complet de 10 années de transition, sur les travaux de recherche menés depuis de nombreuses années dans le cadre du projet MONEE. Il a été utile pour l'examen de la situation à l'issue de la décennie et s'est révélé d'une importance capitale pour les travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. L'étude de l'impact de la transition au cours des 10 dernières années sur l'inégalité des revenus, la pauvreté parmi les enfants, la santé, l'éducation et l'assistance publique fait apparaître un bilan mitigé. Certes, l'économie est en expansion et la mortalité infantile, la mortalité parmi les adolescents et la mortalité maternelle ont reculé, mais les crises des années 90 ont fait des ravages: tous les pays en transition ont connu la récession et un tiers d'entre eux s'est trouvé engagé dans un conflit. On comptait ainsi, à la fin des années 90, près de 18 millions d'enfants démunis et près de 15 millions d'enfants confiés à l'Assistance publique; et la tuberculose, la malnutrition infantile et l'infection par le VIH ainsi que le sida avaient progressé. Le rapport préconise une lutte soutenue contre la pauvreté, parmi les enfants, des mesures urgentes en vue de prévenir le placement d'enfants dans des institutions publiques et l'allocation de ressources adéquates en vue de la mise en oeuvre de politiques efficaces et équitables en matière de santé et d'éducation. Enfin, il souligne que la dénatalité rend inexcusable la modicité des ressources allouées au bien-être des enfants.

28. La base de données TransMONEE, qui renferme des données complètes sur l'évolution économique et sociale de 27 pays de la région, demeure une composante

essentielle du programme en cours. Accessible sur le site Web du Centre, elle est couramment exploitée par d'autres organismes internationaux, notamment la Banque mondiale.

29. L'analyse des politiques axée sur les données au projet MONEE a contribué à consolider la collaboration avec l'UNICEF dans la région et a favorisé la fourniture d'un appui technique aux principales institutions et aux bureaux de pays de l'UNICEF. En avril 2002, le projet a organisé le premier séminaire d'orientation du Centre de recherche Innocenti, à l'intention des fonctionnaires de rang élevé de l'UNICEF prenant leurs fonctions dans la région de l'Europe centrale et orientale ou des nouveaux États indépendants.

30. Fort de l'expérience et des connaissances techniques qu'il a acquises au cours des 10 dernières années, le projet MONEE a à présent scindé ses fonctions en matière de suivi et de politique générale. Une nouvelle série de publications *Social* portera sur les tendances globales et présentera des données brutes sur des domaines critiques des droits de l'enfant, tels que la santé, l'éducation et la pauvreté. Dans le même temps, les rapports régionaux thématiques resteront axés sur des thèmes prioritaires et des recommandations à l'intention de la région.

31. Le Centre de recherche a adapté les méthodologies utilisées par le projet MONEE à d'autres régions, en partenariat avec les bureaux de l'UNICEF compétents. Il en est ainsi, par exemple, du projet MEDIN, qui vise à renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données relatives aux enfants en vue de l'élaboration de politiques adaptées aux enfants dans neuf pays méditerranéens (Algérie, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Liban, Maroc, République arabe syrienne, Tunisie et territoire palestinien occupé). Le projet a entraîné la mise en place d'une base de données sous-régionale sur les enfants qui a servi dans le processus d'examen de fin de décennie et permis de jeter les bases de mesures régionales consécutives à la session extraordinaire consacrée aux enfants.

32. Constatant qu'à lui seul le redressement économique ne suffirait pas à résoudre les problèmes fondamentaux qui existaient bien avant la crise, le Centre de recherche a, en Asie, étudié l'impact sur les enfants de la crise économique qui a secoué l'Asie de l'Est, et préconisé la mise en place de filets de protection sociale pour protéger les enfants vulnérables. Les conclusions de l'étude ont été présentées à la consultation ministérielle tenue à Beijing durant le processus préparatoire de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Report Cards

33. La série de publications du Centre de recherche dénommée *Report Cards*, lancée en 2000, dénote l'universalité des droits de l'enfant et le caractère mondial du mandat de l'UNICEF en tant que défenseur des enfants dans les pays industrialisés aussi bien que les pays en développement. Cette série constitue un outil exceptionnel pour suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les enfants dans les pays riches, promouvoir des politiques adaptées aux enfants et préconiser des changements sociaux dans des domaines qui sont critiques pour les enfants, notamment la pauvreté, les blessures, les accouchements d'adolescentes et l'inégalité en matière d'éducation (le numéro portant sur ce dernier domaine sera publié plus tard en 2002). Les comités nationaux pour l'UNICEF ont accueilli avec satisfaction la série qui est un moyen efficace d'introduire l'UNICEF à des publics

influents, d'élargir les alliances et de prêcher en faveur de politiques adaptées aux enfants.

Blessures de l'enfance

La deuxième publication de la série *Report Cards*, *A League Table of Child Injury Deaths in Rich Nations* (février 2001), constate que les blessures tuent plus de 20 000 enfants dans les pays de l'OCDE. L'*European Child Safety Alliance* a fait du rapport la référence de base pour son livre blanc sur la sécurité des enfants en Europe. Ledit rapport stimule le débat dans un certain nombre de pays en développement où les accidents de la circulation, en particulier, constituent un problème naissant.

D. Collaboration avec l'*Istituto degli Innocenti*

34. Le Centre de recherche Innocenti est sis à Florence au sein de l'*Istituto degli Innocenti*, qui est le premier hôpital pour enfants assistés d'Europe, ouvert en 1419 et qui joue toujours un rôle de premier plan en faveur des enfants aujourd'hui. Les deux institutions ont travaillé en partenariat à un certain nombre d'initiatives au fil des ans, notamment la création de la bibliothèque Innocenti sur les droits de l'enfant, premier centre international de documentation sur les droits de l'enfant, ouvert en Italie en juillet 2001. Le rôle de ce centre de documentation internationale, connecté à des réseaux appropriés, sera renforcé dans le cadre du nouveau programme.

35. Autre domaine ayant permis la collaboration avec l'*Istituto degli Innocenti* aussi bien que le Comité italien pour l'UNICEF, la création et le développement du secrétariat de l'Initiative des villes amies des enfants. Cette initiative a permis de mener des activités de plaidoyer pour la gouvernance locale en faveur des enfants et pour la promotion d'alliances étroites avec l'initiative italienne des villes viables à l'intention des enfants (*Città Sostenibili dei Bambini e delle Bambine*).

E. Communication

36. Dans le précédent rapport au Conseil d'administration (E/ICEF/1999/16), la communication a été considérée comme une priorité pour l'actuel programme afin d'améliorer la diffusion des résultats de la recherche, de renforcer des liens avec le reste de l'UNICEF, de rationaliser les publications, d'améliorer le champ de diffusion des médias et de développer un site Web efficace. Cette approche visait à accroître le rôle du Centre de recherche au sein de l'UNICEF et au-delà. C'est pourquoi une stratégie majeure a été appliquée pour s'attaquer aux domaines prioritaires:

a) Promotion du Centre de recherche au sein de l'UNICEF. La collaboration a été renforcée avec les bureaux de l'UNICEF et les comités nationaux afin de maximiser l'impact du Centre;

b) Promotion dans les médias. Une large couverture et une grande diffusion ont été assurées aux études et rapports phares du Centre, avec des lancements bien réussis scellant les liens entre le Centre, les comités nationaux et le reste de l'UNICEF;

c) Des publications mieux lancées et mieux distribuées. Les publications ont été rationalisées et leur mode de distribution amélioré.

37. Les réalisations solides en matière de communication sont claires, ce qui permet de lancer d'autres efforts tendant à faire du Centre de recherche un centre d'excellence sur les droits des enfants.

III. Projet de programme, 2003-2005

A. Le Centre de recherche Innocenti, le plan stratégique à moyen terme et la suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants

38. Le Centre de recherche joue un rôle majeur dans le plan stratégique à moyen terme en raison de l'expérience qu'il a acquise au fil des ans, de son rôle exceptionnel de centre de recherche spécialisé sur les enfants, du caractère pragmatique et axé sur le terrain de ses activités, ainsi que de son champ d'action mondial. Le plan met en évidence le rôle de l'UNICEF et du Centre en matière de recherche, d'analyse des politiques, de communication et de collaboration en réseau. Il souligne le rôle du Centre eu égard aux enfants dans les pays industrialisés et définit les domaines où des travaux de recherche sont nécessaires pour opérer un changement d'attitude en faveur des droits de l'enfant, tels que la participation des enfants, la protection contre la violence et la violence liée au sexe, le travail des enfants, la traite d'enfants et les conflits armés. S'appuyant sur son oeuvre passée, le Centre favorisera l'application du plan et, en particulier, de ses priorités.

39. Dans le cadre de son programme actuel, le Centre de recherche a contribué à l'examen mondial de fin de décennie tendant à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants de 1990. Dans le programme futur, le Centre sera activement occupé à donner suite à la session extraordinaire consacrée aux enfants.

B. Objectifs du programme

40. Le programme pour 2003-2005 fait du Centre de recherche, un centre de réflexion et d'échange de données d'expérience et vise à améliorer le statut et la compréhension des questions relatives aux enfants, à susciter le débat, à influer sur les programmes des partenaires et à promouvoir l'apprentissage au sein de l'UNICEF elle-même. Le programme amène le Centre à:

a) Devenir un centre d'excellence stratégique renforcé pour les droits de l'enfant;

b) Servir de ressource pour l'UNICEF, notamment par l'expansion des liens existant avec le siège, les bureaux extérieurs de l'UNICEF et les comités nationaux;

c) Renforcer les partenariats avec les instituts de recherche, y compris sur les politiques, ainsi que les organismes de développement;

d) Renforcer et diversifier l'appui qu'il reçoit des donateurs.

41. Pour atteindre ces buts, le Centre contribuera par ses travaux de recherche et ses études sur les politiques à:

a) Suivre l'impact des politiques économiques et sociales sur les droits de l'enfant, eu égard en particulier aux questions relatives à la non-discrimination, à l'exclusion, aux inégalités et aux sexospécificités;

b) Promouvoir les activités de plaidoyer et le dialogue de fond afin de favoriser l'application des normes internationales relatives aux droits de l'enfant et encourager l'élaboration de politiques adaptées aux enfants;

c) Traduire les résultats de la recherche en matériels adaptés au public, tout en continuant de cibler les établissements universitaires et les responsables, et soutenir les initiatives mondiales en matière de communication;

d) Renforcer les alliances et l'échange de données d'expérience avec les partenaires afin de faire progresser la cause des enfants.

C. Le Centre de recherche, centre d'excellence pour les droits de l'enfant

42. Le programme 2003-2005 encouragera une plus grande synergie entre les deux domaines de compétence du Centre de recherche, à savoir la recherche sur les politiques économiques et sociales en faveur des enfants et la recherche sur la promotion et la protection des droits de l'enfant. Cette approche consolidera l'aspect droits de l'enfant du travail du Centre, lequel continuera systématiquement de coordonner ses efforts avec ceux d'autres unités de l'organisation, et qui verra son travail enrichi grâce à des évaluations par des pairs menées au sein de l'UNICEF, notamment au siège, et par d'éminents experts extérieurs.

43. Partant des succès qu'il a récemment remportés en matière de communication, le Centre de recherche fera mieux connaître ses travaux de recherche, favorisera l'élaboration de politiques adaptées aux enfants et suscitera des campagnes de promotion, notamment celles organisées par les comités nationaux pour l'UNICEF. La traduction des résultats de la recherche en rapports accessibles au public en général demeure une priorité.

44. Les résultats essentiels des travaux de recherche seront diffusés auprès des établissements universitaires et des responsables et contribueront à la formulation des politiques et des approches-programmes de l'UNICEF ainsi que de sa stratégie en matière de communication et de ses activités de plaidoyer. Ils serviront également à intensifier la formation au sein de l'organisation et à promouvoir le dialogue avec les partenaires de l'UNICEF et d'autres acteurs importants du développement. Tous ces efforts ne seront pas de trop pour que l'appui des donateurs au Centre de recherche soit accru et diversifié.

45. Sur la base des travaux de recherche et des études sur les politiques menés par le Centre de recherche, le programme de ce dernier portera sur les quatre principales activités décrites ci-dessous.

Suivi de l'impact des politiques économiques et sociales sur le bien-être de l'enfant

46. Le Centre de recherche fournira une analyse rigoureuse des politiques et des tendances fondée sur des données afin d'informer et de conseiller quant aux politiques sociales et à un développement économique adaptés aux enfants tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Il fera office d'observatoire de l'impact des politiques économiques et sociales sur les enfants, en s'appuyant sur son oeuvre passée et sur son mandat unique au sein de l'UNICEF, et en agissant en étroite collaboration avec d'autres unités de l'UNICEF. Le programme vise à contribuer aux efforts déployés aux niveaux mondial, régional et national par l'UNICEF en vue du suivi, de la promotion et des réformes en faveur des enfants.

47. Le nouveau programme portera sur des domaines d'activité dans lesquels le Centre de recherche dispose de compétences confirmées et où il peut apporter une contribution bien précise. Il bâtira sur le succès du projet MONEE et sur son propre travail concernant les pays industrialisés afin de créer une capacité de base de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans l'évolution de la situation des enfants, des jeunes et des femmes sous l'angle des effets produits sur la situation globale des enfants. Ce sera un apport enrichissant à la suite donnée au niveau mondial à la session extraordinaire consacrée aux enfants et aux objectifs du Millénaire en matière de développement. Si les travaux d'analyse seront essentiellement centrés sur les pays en transition et les pays industrialisés, les produits du programme seront conçus de façon à avoir un intérêt mondial et à susciter des activités de plaidoyer et d'autres travaux de recherche dans les pays industrialisés aussi bien qu'en développement. Ces objectifs seront atteints grâce à des travaux de recherche, des publications et des bases de données sur les enfants et le Centre de recherche veillera à une large diffusion et à une collaboration stratégique avec les divers partenaires.

48. Le travail du Centre de recherche sur les pays industrialisés continuera de s'inscrire dans le cadre du mandat mondial de l'UNICEF et offrira une solide base unique pour la défense de la cause au sein de l'organisation. La collecte de données et de pratiques optimales auprès des pays de l'OCDE disposant de systèmes statistiques faisant autorité peut élargir la base de connaissances de l'UNICEF et promouvoir des approches novatrices du suivi des problèmes sociaux à l'échelle mondiale. Le Centre axera ses efforts sur les domaines prioritaires, notamment l'affectation de ressources aux enfants et la violence contre les enfants.

49. Le projet MONEE continuera de suivre l'évolution de la situation des enfants et des femmes dans les 27 pays d'Europe centrale et orientale, les NEI et les États baltes, en faisant fond sur sa collaboration bien organisée avec les services nationaux de statistique et les instituts de recherche. La transition a créé aussi bien du dynamisme que des inégalités, huit pays de la région étant à présent classés parmi les pays à faible revenu. L'élimination de la pauvreté passera par le suivi des politiques et tendances économiques et sociales telles que l'évolution de la dette et la promotion de l'investissement dans les enfants.

50. Les réformes institutionnelles menées dans la région permettent la promotion de politiques adaptées aux enfants et l'analyse de l'impact des tendances socioéconomiques sur les enfants. En traitant les priorités régionales de l'UNICEF, notamment le développement de la tendre enfance, le développement et la

participation des adolescents, le VIH/sida, les politiques tendant à promouvoir la solidarité familiale et l'inclusion sociale, le Centre de recherche contribuera à l'application du plan stratégique à moyen terme et fera progresser l'étude des préoccupations mondiales.

51. Le projet interorganisations, *Understanding Child Labour*, offre au Centre de recherche une autre possibilité de jouer un rôle actif dans le renforcement des partenariats afin de suivre l'application des engagements internationaux et de contribuer à des analyses approfondies revêtant un intérêt mondial. Le programme futur peut renforcer son exceptionnelle base de données à l'intention du public et consolider sa recherche sur les questions de politique générale, notamment grâce aux activités menées dans les pays.

52. Le nouveau programme permettra de produire des rapports phares, notamment le *Report Cards* et deux nouvelles séries de publications du projet MONEE: le *Social Monitor* qui examine les tendances globales dans les pays en transition, et le *Regional Monitoring Report* (rapport de suivi régional) qui porte sur des thèmes spécifiques et des recommandations. Ces publications et d'autres seront alimentées par des enquêtes et des analyses élaborées en préparation de la session extraordinaire consacrée aux enfants et fourniront la documentation pour des activités de plaidoyer et des problèmes généraux à l'usage de toute une gamme de destinataires aux niveaux mondial, régional et national. Elles contribueront à la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement et seront, pour le personnel de l'UNICEF et pour ses partenaires, des outils essentiels de renforcement des capacités.

Promotion de l'application des normes internationales et sensibilisation aux droits de l'enfant

53. Compte tenu des efforts qu'il mène et des compétences qu'il a acquises depuis longtemps, le Centre de recherche continuera de tirer des enseignements de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, d'élaborer des études thématiques et des outils de promotion afin de faciliter l'application des normes internationales, de favoriser les politiques adaptées aux enfants ainsi que l'initiative et la bonne gouvernance en faveur des enfants.

54. Des études seront menées sur l'impact de l'application de la Convention au niveau national. Compte tenu des rapports nationaux et régionaux de fin de décennie produits à l'intention de la session extraordinaire, ces études porteront sur des domaines où un suivi est escompté, notamment l'élaboration de politiques et de plans axés sur les enfants, l'affectation de ressources aux enfants et le rôle des institutions nationales indépendantes dans la protection des droits de l'enfant. Un processus régional d'échange sera encouragé afin de mettre à contribution l'expérience acquise par l'UNICEF sur le terrain dans le processus d'application et d'enrichir les activités de plaidoyer de l'UNICEF et son travail en matière de politique générale, ainsi que les activités d'apprentissage et de renforcement des capacités.

55. L'accent sera mis en particulier sur les aspects suivants: la participation des enfants et les capacités en évolution des enfants; la protection contre la discrimination et l'exclusion sociale (par exemple les enfants handicapés, les enfants autochtones et les orphelins du VIH/sida); la promotion des solutions efficaces pour les enfants privés de milieu familial (l'accent étant mis sur les

orphelins du VIH/sida, l'adoption d'un pays à l'autre et la désinstitutionnalisation des enfants); et la protection des enfants contre la violence, les sévices et l'exploitation (trafic d'enfants et justice pour mineurs, par exemple).

Traduction au niveau sous-national des engagements pris en faveur des enfants

56. Fort de son expérience en tant que secrétariat international de l'initiative des villes amies des enfants, le Centre de recherche continuera de promouvoir la gouvernance locale en faveur des droits de l'enfant dans les pays en développement comme dans les pays développés, notamment grâce à une planification, à une élaboration des politiques et à une prise de décisions budgétaires adaptées aux enfants.

57. Au titre du nouveau programme, le Centre de recherche continuera de recueillir, d'analyser et de diffuser des informations sur les bonnes pratiques et les approches novatrices aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés, l'objectif étant de promouvoir la participation des enfants à la prise de décisions et au processus d'évaluation. Cette initiative représentera une source d'information pour l'UNICEF et ses partenaires et contribuera aux efforts des villes et maires amis des enfants tendant à promouvoir la gouvernance locale en faveur des enfants.

Contribuer aux travaux du Comité des droits de l'enfant et d'autres instances internationales ayant pour vocation la défense de ces droits

58. Le Comité des droits de l'enfant doit jouer un rôle moteur dans les activités de suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Dans le cadre du concours que l'UNICEF apporte au Comité, le Centre contribuera davantage aux travaux de fond de ce dernier et d'autres instances internationales compétentes. En sa qualité de centre de réflexion, le Centre – qui dispose de connaissances spécialisées et réalise des travaux de recherche et des études générales fondés sur l'analyse de données – contribuera tant à l'élaboration des observations générales du Comité destinées à éclairer l'interprétation des dispositions de la Convention des droits de l'enfant qu'à l'étude des thèmes annuels que le Comité fixe pour ses sessions. Le Centre resserrera ses liens de coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et avec les services de cet organisme qui s'occupent de la recherche, notamment pour ce qui est des incidences de la pauvreté sur les droits de l'enfant, ainsi que de la protection des enfants face à la violence, la discrimination et l'exploitation.

59. Il s'agit ici de combler l'écart entre les activités normatives et les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies, de faire mieux prendre conscience des droits de l'enfant et d'oeuvrer à l'application des normes internationales.

D. Le Centre de recherche Innocenti: un centre d'information utile aux travaux de l'UNICEF

60. Le Centre resserrera ses liens de coopération avec d'autres services de l'UNICEF, notamment pour ce qui est des cinq priorités organisationnelles du Plan stratégique à moyen terme, du suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et des objectifs de développement du Millénaire.

61. Parallèlement, le Centre continuera d'avoir des relations privilégiées avec les membres du Groupe des programmes, dont il fait lui-même partie. Il consolidera les partenariats qu'il a conclus avec les bureaux régionaux de l'UNICEF et poursuivra la recherche dans des domaines présentant un intérêt au regard des priorités régionales. Ce faisant, il tirera parti des enseignements du projet MONEE concernant l'Europe centrale et orientale, la CEI et les pays baltes; des conclusions de ses travaux de recherche sur la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale; et de l'étude des incidences de l'infection par le VIH et du sida sur les enfants, menée en collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et le Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique.

62. Décidé à être plus utile sur le terrain, le Centre a mené en 2001 une rapide enquête auprès des bureaux de pays de l'UNICEF afin de déterminer comment ses travaux y étaient reçus et de recenser les domaines de recherche qui seraient prioritaires. Répondant au questionnaire, plus de 70 bureaux se sont déclarés satisfaits des travaux du Centre et ont manifesté un grand intérêt pour les futurs travaux de recherche. À leur avis, la recherche devait porter sur l'étude de l'impact des politiques et sur les domaines exigeant un changement social et une modification des comportements, l'accent portant sur la prévention de l'infection par le VIH et du sida, la participation des enfants, et la protection spéciale à leur assurer concernant le travail, les conflits armés, l'exploitation sexuelle et la violence. Tous ces sujets seront pris en compte dans le programme pour la période à venir.

63. Les partenariats établis avec les comités nationaux pour l'UNICEF ont permis de constituer un réseau stratégique de promotion et d'exploitation des études réalisées par le Centre pour défendre la cause des enfants. De plus en plus, ces comités se font les agents de partenariats avec d'autres institutions et avec de possibles bailleurs de fonds. Lors d'une récente réunion du Groupe permanent des comités nationaux et du Bureau régional pour l'Europe, les comités ont souscrit sans réserve aux travaux du Centre et aux nouvelles orientations qu'il se proposait de suivre, particulièrement s'agissant de la recherche sur les pays industrialisés, la traite des enfants et l'exclusion, ainsi que de l'appui du Centre à leurs campagnes de sensibilisation.

E. Renforcer les partenariats avec d'autres organisations pour défendre la cause des enfants

64. Aux termes du Plan stratégique à moyen terme, l'établissement de partenariats constitue un élément clef au regard des priorités organisationnelles. Ceci vaut tout particulièrement pour les travaux du Centre visant à mettre en avant les droits de l'enfant, à façonner la réflexion sur le développement mondial et à maintenir l'aptitude de l'UNICEF à produire des études des politiques et tendances qui soient à la fois objectives et de tout premier plan.

65. Depuis sa création, le Centre s'est employé, grâce à l'établissement de liens de collaboration, à tirer le meilleur parti des modestes ressources mises à sa disposition. C'est ainsi qu'il a constamment entretenu des relations étroites avec le Gouvernement italien et avec l'*Istituto degli Innocenti*. Au cours des dernières années, toutefois, il a établi de plus en plus de partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres institutions. Parmi ses principaux

partenaires, on citera les suivants: le BIT, le HCR, l'OMS, le Comité des droits de l'enfant, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Département du développement international (Royaume-Uni), l'Agence suédoise de développement international, l'Union européenne et de nombreux autres organismes de développement, ainsi que des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales compétentes.

66. Parmi les partenariats les plus fructueux figure le projet MONEE, qui repose sur un réseau de correspondants dans les bureaux de statistique et instituts de recherche des 27 pays qui constituent la région d'Europe centrale et orientale, de la CEI et des pays baltes. Par ce réseau, le projet est en mesure de contribuer à la définition des politiques nationales.

67. Lorsqu'il s'est penché sur le programme proposé pour la période 2003-2005, le Comité consultatif international a recommandé que le Centre établisse de nouveaux réseaux avec d'autres instituts de recherche et d'analyse en Europe et sur les autres continents afin d'optimiser les résultats de la recherche, de consolider son autonomie sur le plan de la réflexion et de réduire sa charge de travail en tirant parti des travaux menés par d'autres centres spécialisés. Le programme pour la période à venir vise donc à consolider les avancées obtenues en Europe et à développer les partenariats avec d'autres régions, au moyen d'une collaboration étroite avec les bureaux régionaux de l'UNICEF.

Réseau européen pour la recherche sur les enfants participant à des conflits armés

68. Dans le cadre des activités de suivi du premier atelier de travail sur la recherche concernant les enfants participant à des conflits armés, et avec le concours du Gouvernement italien, le Centre servira de centre de liaison pour un réseau européen chargé de la question, pour la création duquel il jouera un rôle moteur. Il tirera parti de ses connaissances spécialisées pour formuler des travaux de recherche destinés à combler le manque de connaissance dans des domaines d'intérêt pour l'UNICEF (par exemple, l'enregistrement des naissances dans les pays en guerre et la justice pour mineurs dans les pays sortant d'un conflit).

69. Le Centre oeuvrera à cet égard en étroite coopération avec l'*Istituto degli Innocenti* et fera en sorte que la bibliothèque Innocenti devienne un centre international de documentation sur les enfants participant à des conflits armés.

Réseau européen de centres des droits de l'enfant

70. Le Centre resserra les liens qu'il a établis avec le Réseau européen de centres des droits de l'enfant, que l'Union européenne institue pour oeuvrer à l'application de la Convention des droits de l'enfant et favoriser l'échange d'informations sur les données d'expérience nationales. Le réseau pourrait être très utile pour les activités de suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, en ce sens qu'il fera davantage connaître les problèmes qui se posent concernant les enfants, encouragera le croisement de données d'expérience et favorisera la recherche.

71. Le Centre entend contribuer à l'action du Réseau par ses travaux de recherche, ses études générales et ses matériels de sensibilisation, tout en favorisant une étroite

collaboration avec son secrétariat, qui siège à l'*Istituto degli Innocenti* et dont la documentation fait partie de la bibliothèque Innocenti.

Réseau mondial d'organismes indépendants de défense des droits de l'enfant

72. Dans le cadre du programme pour la période à venir, le Centre tirera parti de ses contacts et de sa collaboration avec des organismes indépendants de défense des droits de l'enfant pour réaliser des études, favoriser les activités de suivi de la première réunion mondiale de ces organismes, tenue lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, et donner suite aux conclusions du document final adopté à cette session et intitulé "Un monde digne des enfants".

F. Communication et mobilisation de fonds

73. Outre qu'il établira des partenariats destinés à mettre stratégiquement en relief son action et ses travaux, le Centre s'efforcera, dans le cadre du programme pour la période à venir, d'élargir la base des bailleurs de fonds.

74. Les activités de communication seront le fondement de l'action que le Centre mènera pour devenir un centre d'excellence en matière de défense des droits de l'enfant et elles seront cruciales au regard de toutes les autres priorités. Le Centre fera fond sur les avancées obtenues lors de la période en cours pour impulser la communication fondée sur la mise en relief de son action et sur la constitution d'alliances.

75. Le Centre se servira de ses publications variées, de qualité et originales – notamment les collections *Innocenti Digest*, *Report Cards* et *Social Monitor* – pour faire figurer la cause des enfants parmi les priorités internationales et nationales, pour faire en sorte que les pouvoirs publics tiennent compte des besoins des enfants et pour attirer de nouveaux partenaires dans le cadre de la campagne visant à instaurer un monde digne des enfants. Ces initiatives devraient conduire à augmenter les fonds dont le Centre dispose pour son financement et à élargir la base des donateurs, ce qui est indispensable pour l'exécution du programme de la période à venir.

G. Financement et effectifs du Centre

76. L'accord entre l'UNICEF et le Gouvernement italien ayant été reconduit, ce dernier s'est engagé à verser au Centre, pour la période à venir, une contribution d'au moins quelque 5 millions de dollars pour financer les effectifs et les dépenses de fonctionnement de base. Des ressources supplémentaires, à prélever sur les fonds disponibles, seront consacrées au resserrement des liens de coopération entre le Centre et l'*Istituto degli Innocenti*, notamment pour ce qui est de la bibliothèque Innocenti et sa transformation en centre de documentation international sur les droits de l'enfant.

77. La contribution, constante et cruciale, du Gouvernement italien est demeurée stable depuis 14 ans, se montant au total à 10,5 milliards de lires. Il est à noter toutefois qu'en raison des mouvements des taux de change, sa valeur exprimée en

dollars a considérablement diminué, alors que les dépenses n'ont cessé d'augmenter. Le Gouvernement italien s'est engagé à remédier à ce phénomène.

78. Face à une telle situation, qui pèse sur son fonctionnement, le Centre s'est employé, pour la période en cours, à élargir la base de ses bailleurs de fonds. Les gouvernements finlandais, norvégien et suédois, la Banque mondiale, des institutions de développement et les comités nationaux pour l'UNICEF ont contribué significativement à diverses initiatives du Centre. Le Gouvernement suédois s'est engagé à verser une contribution au titre des activités de base du programme pour la période 2003-2005. La contribution de l'UNICEF a également augmenté, en partie parce que le poste de directeur du Centre est financé à l'aide du budget ordinaire, et en partie du fait de la collaboration instaurée avec les services du Siège et les bureaux de pays et bureaux régionaux en vue de la réalisation de travaux de recherche. Consciente de la qualité, de l'utilité et de l'impact des études et publications du Centre, l'UNICEF continuera de s'employer à diversifier les sources de financement de ce dernier.

79. L'organigramme du Centre s'articule autour de ses deux principaux domaines d'activité, la communication et la constitution d'alliances constituant un axe transversal, avec l'appui du groupe des opérations. Le Centre continuera de tirer stratégiquement parti de ses compétences et de ses ressources humaines, les effectifs, relativement modestes, devant s'élever au total à 25 personnes, toutes catégories confondues. Compte tenu des assurances données concernant la contribution du Gouvernement italien aux activités de base, du financement supplémentaire de ces mêmes activités promis par le Gouvernement suédois et de la mobilisation d'un concours financier supplémentaire auprès de l'UNICEF, le programme proposé pour la période à venir devrait permettre au Centre de tirer le meilleur parti de ses alliances actuelles et à venir avec ses principaux partenaires et bailleurs de fonds.

IV. Projet de recommandation

80. Le Directeur général *recommande* au Conseil d'administration d'approuver le projet de recommandation suivant :

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport intitulé Centre de recherche Innocenti: rapport intérimaire et activités proposées pour 2003-2005 (E/ICEF/2002/13),

Se félicite des travaux de recherche, activités de sensibilisation et études générales que le Centre a menés dans le cadre du programme en cours et *fait sien* le programme de travail proposé pour la période à venir, tel qu'indiqué dans le document E/ICEF/2002/13;

Autorise la prorogation du programme du Centre pour la période 2003-2005 ainsi que l'allocation au Centre de fonds supplémentaires d'un montant total de 14 millions de dollars imputables à la rubrique "Autres ressources", montant sur lequel le Gouvernement italien s'est engagé à fournir au minimum 5 430 000 euros (soit environ 5 millions de dollars) pour financer les activités de base, le solde, destiné à financer des activités particulières, devant être obtenu auprès de divers bailleurs de fonds, y compris au moyen d'une contribution supplémentaire du Gouvernement italien.

Ventilation des dépenses – Estimations (2003-2005)[a]

(en milliers de dollars)

	2003	2004	2005	Total
Dépenses relatives aux programmes				
Travaux de recherche dans les domaines d'activité actuels et nouveaux, suivi, analyse des politiques, ateliers d'experts et collaboration en réseau[b]	2 965	3 200	3 335	9 500
Activités de plaidoyer, communication, publications, documentation et site Web	500	550	600	1 650
Collaboration avec l'*Istituto degli Innocenti*	300	300	300	900
Total partiel	3 765	4 050	4 235	12 050
Frais de fonctionnement				
Frais du personnel d'appui	335	350	365	1 050
Frais généraux de fonctionnement (technologies de l'information, communications, fournitures, entretien, matériel)	300	300	300	900
Total partiel	635	650	665	1 950
Total	**4 400**	**4 700**	**4 900**	**14 000**[c]

[a] La contribution du Gouvernement italien sur trois ans se chiffre à 5,4 millions d'euros, soit l'équivalent de 5 millions de dollars au taux de change appliqué en juin 2002, le solde devant être obtenu auprès d'autres sources, sans exclure une contribution supplémentaire du Gouvernement italien.

[b] Le poste de directeur et les frais de voyage sont financés sur le budget d'appui de la masse commune des ressources.

[c] Un prélèvement de moins de 1 % sera appliqué au coût marginal en ce qui concerne les projets financés à l'aide de fonds supplémentaires.

Sigles – Centre de recherche Innocenti (E/ICEF/2002/13)

CEI	Communauté d'États indépendants
HCR	Haut Commissariat pour les réfugiés
MONEE	Programme de suivi de la transition en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et les États baltes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine